

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 janvier 2023

---

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION  
EUROPÉENNE DANS LES DOMAINES DE L'ÉCONOMIE, DE LA SANTÉ, DU TRAVAIL,  
DES TRANSPORTS ET DE L'AGRICULTURE - (N° 748)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 68

présenté par  
Mme Cristol

-----

**ARTICLE 12**

À la première phrase de l'alinéa 44, substituer aux mots :

« tout éditeur de livres numériques, toute personne »,

les mots :

« les éditeurs de livres numériques, les personnes ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.